Aéroclub Clément Ader
LFBR - Aérodrome de Muret-Lherm
www.acca.aero · 05 61 51 00 60

Qualification FCL.055 - Aptitude linguistique

Communiquez avec confiance en espace aérien contrôlé

Licence requise	Heures de vol	Budget indicatif
Toute licence de pilote	**2 – 8 h**	**À partir de 200 €**

La qualification FCL.055 atteste de votre aptitude linguistique pour les communications radio avec les services du contrôle aérien. Elle est obligatoire pour tout pilote effectuant des communications air-sol et souhaitant évoluer dans l'espace aérien contrôlé en France et en Europe.

PRÉREQUIS

- Être titulaire d'une licence de pilote (PPL, LAPL, ABL...)
- Bonne maîtrise orale de la langue française ou anglaise
- Connaissance de base de la phraséologie aéronautique

PROGRAMME

1. **Révision de la phraséologie aéronautique**
   Vocabulaire radio normalisé, expressions standard et non standard.
2. **Simulation de communications radio**
   Exercices pratiques de communications avec des contrôleurs, gestion des situations inhabituelles.
3. **Préparation à l'examen officiel**
   Entraînement aux formats d'évaluation : compréhension, expression, interaction et fluidité.
4. **Test d'aptitude linguistique officiel**
   Évaluation orale conduite par un examinateur agréé DGAC sur les 6 aptitudes OACI.

PRIVILÈGES

- Communications radio dans les espaces aériens contrôlés
- Communications directes avec les organismes ATC en français ou anglais
- Valable 4 ans au niveau 4, 6 ans au niveau 5, sans limite au niveau 6

LIMITATIONS

- Réévaluation obligatoire tous les 4 ans au niveau 4 et tous les 6 ans au niveau 5
- Le niveau 4 est le minimum requis pour les opérations en espace aérien contrôlé
- Test conduit en langue française ou anglaise uniquement